VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Résidence et Magasin en briques à deux étages,

Avenue Louisiana et la rue Tchoupitoulas, sur le terrain courant au fleuve Mississippi avec privilège de batture et tous les droits de terre rapportés à l'avenir. Contigue au Ferry de l'avenue Louisiana et juste au-dessous des grands "Docks Stuyvesant", offrant une grande occasion pour spéculation et placements profitables.

Cottages Simples et Doubles et Lots à Bâtir

Sur et près des lignes de chars et éligiblement situés dans le Quatrième District.

Et une action du Sun Insurance Co.

James Wilson, individuellement et comme administrateur,

vs

George Wilson et als.

No 63 648—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 28 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 juin 1902 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour Division D, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Actions

Le certificat No 1279 pour trois actions dans le fonds capital de la Sun Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, à la valeur au pair de cent dollars par action.

Propriétés Foncières

1e Lamagasin en briques à deux étages No 338 rue Tchoupitoulas, au coin de cette avenue Louisiana, contenant magasin et entrepôt sur le rez-de-chaussée et plusieurs chambres à coucher au premier étage. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations situé dans l'ancien Faubourg Plaisance dans ce Etat, maintenant dans le Sixième District de cette ville. Ledit lot est désigné par la lettre J sur un plan de Benjamin Boisset, voyer, daté le 8 août 1837, déposé en l'étude de l'ancien juge de la Cour de la Paroisse de Jefferson, lequel dit lot est actuellement l'encoignure de la rue Tchoupitoulas (anciennement Levée) et de l'avenue Louisiana (autrefois Grand Cours de Weitz) et mesurant 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas (autrefois Levée), sur 200 pieds, plus ou moins de profondeur et façade sur l'avenue Louisiana et s'étendant au fleuve Mississippi, ensemble avec tous les droits de batture et de terre rapportée à l'avenir, étant situé dans l'ilet compris entre la dite rue Tchoupitoulas (autrefois Levée) et l'avenue Louisiana (autrefois Grand Cours de Weitz) et la rue Toledano (le fleuve Mississippi. Cette propriété est à la limite du système de quais de la ville contigu au Ferry de l'avenue Louisiana et juste au-dessous du magasin du système terminal des Docks Stuyvesant —offrant ainsi une occasion pour la spéculation ou le placement rarement offerts et ne pouvant se trouver quand cette propriété aura été vendue. Les droits de batture et les accroissements futurs appartenant à cette propriété sont maintenant possédés par des propriétés situées face au fleuve. Le grand système d'améliorations en perspectives par la commission du Dock assurera de très avantages à la façade du fleuve, lesquels indubitablement la hausse certaine des propriétés situées ci-dessus.

Deuxièmement—Douze lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet désigné sur le No municipal de bornes par les rues Chippewa St André, Ste Marie et St Thomas (autrefois Fulton), désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, sur un plan de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, daté le 10 mai 1900, annexé à un inventaire par Jas D. Taylor, notaire, dûment spécialement et devant être vendus comme suit, à savoir:

1e Le cottage double en bois à un étage, Nos 638 et 642 rue Ste Marie à l'encoignure Sud Est de la rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant quatre chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 23 formant encoignure des rues Ste Marie et Chippewa et mesurant d'après ledit plan 30 pieds 11 pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de 121 pieds et 2 lignes et 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

2e Le cottage double en bois à un étage retiré de la banquette Nos 634 et 636 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 24 contigu audit lot No 23 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes, et 31 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

3e Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette, Nos 630 et 632 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 25 contigu audit lot No 24 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds 2 lignes et une largeur de 31 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

4e Le cottage simple en bois à un étage No 628 rue Ste Marie retiré de la banquette, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 26 contigu audit lot No 25 et mesurant d'après ledit plan 16 pieds et 2 pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes et une largeur de 16 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $120 par an.

5e Le cottage double en bois à un étage Nos 1916 et 1918 rue Chippewa retiré de la banquette, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 21 contigu au lot No 20 et mesurant d'après ledit plan 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 142 pieds sur chacune des lignes de côté et 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière à une distance de 40 pieds 7 pouces, plus ou moins, commun à ce lot et au lot contigu No 20 (1 1|2 pied de ladite allée commune appartient à ce lot No 21). Loué au taux de $240 par an.

6e Le cottage double en bois à un étage Nos 1926 et 1928 rue Chippewa, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 20 contigu au lot No 19, et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Chippewa sur une première profondeur sur la ligne de division du lot No 19 de 110 pieds, puis sur une ligne courant à un angle droit vers la rue Ste Marie une distance de 4 pieds 11 pouces et une ligne, delà sur une ligne courant à un angle droit vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 pieds et 142 pieds de profondeur sur la ligne opposée et 28 pieds 6 pouces de largeur dans le fond ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 43 pieds 7 pouces, plus ou moins, sur le côté le plus près de la rue Ste Marie et commun audit lot et au lot contigu No 21 (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 20). Loué au taux de $240 par an.

8e Le cottage double en bois à un étage Nos 1930 et 1932 rue Chippewa contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 19, contigu au lot No 18 et mesurant d'après ledit plan 33 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Chippewa sur 142 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St André, séparant du lot No 21 et sur une autre ligne de côté une première profondeur de 110 pieds et de là à un angle droit sur une ligne s'étendant de la vers la rue St André une distance de 4 pieds 9 pouces et 6 lignes de là à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue St André une deuxième profondeur de 32 pieds, et 29 pieds et 2 lignes de largeur sur la ligne de fond. Loué au taux de $240 par an.

9e Le cottage double en bois à un étage Nos 1922 et 1924 rue Chippewa retiré de la banquette et contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 21 contigu au lot No 20 et mesurant d'après ledit plan 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 142 pieds sur chacune des lignes de côté et 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière à une distance de 35 pieds, plus ou moins, commun à ce lot et au lot contigu No 16 (1 1|2 pieds de ladite allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

10e Le cottage double en bois à un étage, Nos 1938 et 1940 rue Chippewa contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17, contigu au lot No 16, et mesurant d'après ledit plan 33 pieds et 7 lignes de face à la rue Chippewa, 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 110 pieds et 1 pouce, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 44 1|2 pieds, plus ou moins, sur chaque côté dudit lot (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

11e Le cottage double en bois à un étage Nos 1942 et 1944 rue Chippewa, à l'encoignure N. E. de la rue St André, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 16 et formant l'encoignure des rues Chippewa et St André, et mesurant d'après ledit plan 29 pieds, 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Chippewa, 20 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds 1 pouce de profondeur et façade à la rue St André, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur, s'étendant en arrière une distance de 44 1|2 pieds, plus ou moins, (1 1|2 pied de laquelle dite allée appartient à ce lot, commun audit lot et au lot contigu No 17). Loué au taux de $192 par an.

Troisièmement—10 certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 71, compris entre les rues St André, Chippewa, Annonciation et Ste Marie, désignés par les Nos 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 subdivision faite par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, daté le 10 mai 1900, décrits comme suit, et désignés séparément.

1e Les lots 9 et 10 sont contigus et mesurent d'après ledit plan chacun 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André sur la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues St André et Chippewa.

2e Le lot No 11 mesurant 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, commençant à un point 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de distance de l'encoignure des rues Chippewa et St André, 28 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 131 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 12 et une profondeur de 131 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne opposée. Les lots Nos 12 et 13 sont contigus et mesurant d'après ledit plan chacun 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, 28 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes à savoir: Le lot No 12 à une profondeur de 131 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 11 et 131 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 13. Le lot No 13 à une profondeur de 131 pieds et 10 pouces sur la ligne opposée.

3e Le cottage double en bois à un étage Nos 712 et 714 rue Ste Marie, retiré de la banquette et contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 15 et mesurant d'après ledit plan 30 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles. Loué au taux de $216 par an.

4e Le cottage double en bois à un étage Nos 720 et 722 rue Ste Marie contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 16 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St André, ladite propriété est désignée par la lettre A sur un devis par A. de Armas, voyer, annexé à un acte passé pardevant C. T. Senat notaire, le 12 août 1878 et devant faire sur ledit plan comme formant l'encoignure des rues St André et Ste Marie et mesurant comme ci-dessus. Convenable pour une résidence ou pour un placement.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. G. Grima, notaire aux frais des acquéreurs.

John Basich, avocat pour le plaignant.
T. G. Moran, avocat pour les défendants.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Excellente Propriété comme placement dans un voisinage supérieur.

Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée

A l'encoignure nord-ouest de la rue Terpsichore, faisant face à la Place Parkerson.

SUCCESSION DE MLLE ANNIE WARD.

No 66,731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 18 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 8 mai 1903 et signé le 14 mai 1903, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage triple en bois à un étage avec mansarde Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée à l'encoignure N. O. de la rue Terpsichore retiré de la banquette et contenant galeries, six chambres, hangar et citerne à chaque côté. Le terrain est composé de deux lots situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 194, borné par les rues Prytanée, Terpsichore et Melpomène et l'avenue St Charles, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan par L. H. Pilié, voyer, daté le 23 décembre 1841, déposé en l'étude de Théo Seghers, ancien notaire en cette ville, comme plan No 28 dans son livre de plans. Lesdits lots étant contigus et mesurant comme suit: Lot No 11 formant l'encoignure des rues Prytanée et Terpsichore et mesurant 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Prytanée sur 96 pieds de profondeur et façade à la rue Terpsichore et le lot No 12 mesurant 26 pieds 8 pouces de face à la rue Prytanée sur 96 pieds de profondeur en 2 lignes parallèles; ensemble avec l'usage d'une allée de 6 pieds 10 5|8 pouces de largeur dans le fond dédits lots pour l'usage en commun desdits lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, d'après ledit plan.

Ceci est un placement supérieur dans un des meilleurs voisinages dans cette ville. Pour sécurité et rapport il n'est rien qui prime l'égaler. Sujet aux baux et locations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées, assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat pour le plaignant.
Jos. Brewer, avocat pour les défendeurs.
19 av—19 26—mai 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De placement sûr et productif. Nos 1829 et 1830 rue S. Rempart, à l'encoignure N. E. de la rue St-André.

Richard E. Matthews vs John M. Murray et als.

No 69,952—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 18 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 avril 1903 et signé le 20 avril 1903 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les deux lots de terre, situés et étant dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, maintenant Tchoupitoulas, Rousseau, Jackson et Joséphine, lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit, à savoir: ce qui le plus près de la rue Jackson mesurant trente deux pieds, deux pouces, six lignes et une demi ligne de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur de cent quatre-vingt cinq pieds un pouce sept lignes sur la ligne de côté vers la rue Jackson, de cent quatre-vingt neuf pieds trois pouces, une ligne sur la ligne de divisant de l'autre lot et trente et un pieds, onze pouces et cinq et une demi ligne de largeur dans le fond; et l'autre lot mesurant trente deux pieds deux pouces six et une demi ligne de face à la rue Tchoupitoulas cent quatre vingt neuf pieds trois pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Jackson, cent quatre vingt treize pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne du côté opposé vers la rue Joséphine, et trente et un pieds onze pouces et cinq et une demi ligne de largeur dans le fond, le tout d'après un plan fait par John F. Braun voyer et architecte, daté le 21 mai 1875.

Améliorations—Sur le lot le plus près de la rue Jackson les améliorations consistent en une maison double à deux étages contenant 6 chambres, citerne de chaque côté. Les améliorations sur le lot contigu consistant en une maison simple à deux étages contenant magasin et 2 chambres au rez-de-chaussée et 6 chambres au premier étage, aussi écurie, hangar, citerne, etc.

2e Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Annonciation dans le premier district de cette ville, désigné par la lettre "A" dans l'ilet borné par les rues Market, Clippewa, autrefois Pacanier, St James et St Thomas, autrefois St Jean Baptiste, d'après un devis du même et est contigu à la propriété annexée à un acte passé pardevant Andre Hero Jr, un notaire, le dix neuf d'août 1887. Ledit lot mesurant trente et un pieds, onze pouces deux et trois quarts de lignes à la rue Market par cent cinquante neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composé de la moitié du lot désigné par le numéro "2" sur un devis annexé à un acte passé pardevant Louis T. Caire, ancien notaire, le vingt et un juin 1887, étant la moitié la plus près de la rue Clippewa anciennement rue Pacanier.

Améliorations—Les améliorations consistent en un cottage double Nos 731 et 732 rue Market, contenant 4 chambres hangars et citernes de chaque côté.

3e Sept lots de terre situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Vertu, Magistrat, Montegut et Feliciana, désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept, d'après un plan dressé par Wm De Young architecte daté le treizième jour de février 1862, et déposé en l'étude de Félix Grima notaire en la Nouvelle Orléans, lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit:

Lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six mesurant chacun trente et un pieds sur la rue Feliciana par cent quinze pieds de profondeur, et le lot No sept mesurant trente cinq pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Feliciana par cent quinze pieds de profondeur et vingt six pieds dans le fond.

4e Vingt lots de terre avec tout ses améliorations qui s'y trouvent, droits voies privilèges coutumes, servitudes, dépendances y appartenant, situés dans le septième district, ville de la Nouvelle Orléans, autrefois dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat et désignés par les numéros "un" à "vingt" inclusivement, dans l'ilet 203 13 sur le plan de la ville de Carrollton, borné par les rues Eagle, Jackson, maintenant Général Ogden, Collapissa et Quatorzième, maintenant Cleander, sur un plan paraphé "Ne Varietur" par O. De Armas, notaire, en la Nouvelle Orléans, le 11 septembre 1858, et déposé en son étude et mesurant chacun comme suit:

Lots Nos "un" et "deux" mesurant chacun trente pieds six pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent cinquante deux pieds, six pouces entre lignes parallèles. Les lots Nos "trois" à "douze" inclusivement mesurant chacun trente pieds six pouces à la rue Colapissa sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot "trois" formant l'encoignure des rues Eagle et Collapissa; les lots Nos treize et quatorze mesurant chacun trente pieds et six pouces de face à la rue Eagle par une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles; les lots Nos quinze à vingt inclusivement mesurant chacun trente pieds, six pouces de face à la rue Quatorzième par une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles.

5e Trois certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mary, Jackson (maintenant Gen. Ogden), Collapissa et Quatorzième (maintenant rue Cleander), désignés comme lots Nos un, deux et trois, dans l'ilet No 473, lesdits lots Nos un, deux et trois mesurant chacun trente pieds de face à la rue Quatorzième, par cent vingt deux pieds de profondeur. Ledit lot No un formant le coin des rues Quatorzième et Mary.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs; la balance, s'il y en a, en billets payables en un et deux ans, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ensemble avec les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes de ville et d'Etat pour cette année 1903, le dépôt usuel de 10 pour cent devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication; l'acte de vente devant être passé pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mai—2 3 10 17 24 31—juin 4

Denis, Danziger & Tessier,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la ligne du chemin de fer "Frisco."

Bon cottage double et lot à bâtir d'encoignure, 512 et 514 N. Johnson à l'encoignure de la rue Toulouse.

Succession de James Clark.

No 69,472—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet — JEUDI, le 4 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 avril 1903, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ce certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Toulouse, on promenade Carondelet, Prieur, Johnson et St Louis, formant l'encoignure de la rue Toulouse on promenade Carondelet, et la rue Johnson, et mesurant 45 pieds 1 pouce 7 lignes de face à ladite rue Toulouse sur 76 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur et façade sur la rue Johnson, et 80 pieds, 3 pouces, et 3 1|2 lignes, de profondeur sur la ligne opposée avec une largeur de 45 pieds sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées sur les Nos 512 et 514 rue N. Johnson et comprennent un bon cottage double de 3 chambres, citerne, etc, de chaque côté.

Loué à des locataires qui paient promptement et un placement certain d'augmenter en valeur.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication, l'acte de vente pardevant Jos F. Walton notaire aux

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, St André, Joséphine et Laurel, désigné comme lot No 1 sur un plan dudit lot et autres, annexé à un acte en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville daté le 13 février 1831, le dit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la dite rue Annonciation sur 100 pieds de profondeur et 29 pieds, 8 pouces de largeur dans le fond. Loué au taux de $144 par an.

Sixièmement—Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une bâtisse à deux étages en bois No 436 rue Joséphine, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 2 dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Tchoupitoulas (anciennement Nouvelle Levée) et Rousseau et l'avenue Jackson, (anciennement rue Jackson). Ledit lot mesurant 30 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Joséphine entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, comme il est démontré sur un plan de C. F. Zimple, voyer, le 30 mars 1833 et annexé à un transfert fait par les syndics de St Fort Dussuau, en faveur de L. Lelou, pardevant Louis Ferand, ancien notaire en cette ville, le 8 juillet 1833.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un voisinage populeux et elles se trouvent dans cette classe qui paie le plus sur les monies placées. Le petit capitaliste trouvera ici tout l'essentiel désirable. Les lots à bâtir sont parmi les quelques-uns qui restent et paieront soit comme placement ou spéculation.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat pour le plaignant.
Jos. Brewer, avocat pour les défendeurs.
19 av—19 26—mai 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De placement sûr et productif. Nos 1829 et 1830 rue S. Rempart, à l'encoignure N. E. de la rue St-André.

Richard E. Matthews vs John M. Murray et als.

No 69,952—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 18 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 avril 1903 et signé le 20 avril 1903 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les deux lots de terre, situés et étant dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, maintenant Tchoupitoulas, Rousseau, Jackson et Joséphine, lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit, à savoir: ce qui le plus près de la rue Jackson mesurant trente deux pieds, deux pouces, six lignes et une demi ligne de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur de cent quatre-vingt cinq pieds un pouce sept lignes sur la ligne de côté vers la rue Jackson, de cent quatre-vingt neuf pieds trois pouces, une ligne sur la ligne de divisant de l'autre lot et trente et un pieds, onze pouces et cinq et une demi ligne de largeur dans le fond; et l'autre lot mesurant trente deux pieds deux pouces six et une demi ligne de face à la rue Tchoupitoulas cent quatre vingt neuf pieds trois pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Jackson, cent quatre vingt treize pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne du côté opposé vers la rue Joséphine, et trente et un pieds onze pouces et cinq et une demi ligne de largeur dans le fond, le tout d'après un plan fait par John F. Braun voyer et architecte, daté le 21 mai 1875.

Améliorations—Sur le lot le plus près de la rue Jackson les améliorations consistent en une maison double à deux étages contenant 6 chambres, citerne de chaque côté. Les améliorations sur le lot contigu consistant en une maison simple à deux étages contenant magasin et 2 chambres au rez-de-chaussée et 6 chambres au premier étage, aussi écurie, hangar, citerne, etc.

2e Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Annonciation dans le premier district de cette ville, désigné par la lettre "A" dans l'ilet borné par les rues Market, Clippewa, autrefois Pacanier, St James et St Thomas, autrefois St Jean Baptiste, d'après un devis du même et est contigu à la propriété annexée à un acte passé pardevant Andre Hero Jr, un notaire, le dix neuf d'août 1887. Ledit lot mesurant trente et un pieds, onze pouces deux et trois quarts de lignes à la rue Market par cent cinquante neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composé de la moitié du lot désigné par le numéro "2" sur un devis annexé à un acte passé pardevant Louis T. Caire, ancien notaire, le vingt et un juin 1887, étant la moitié la plus près de la rue Clippewa anciennement rue Pacanier.

Améliorations—Les améliorations consistent en un cottage double Nos 731 et 732 rue Market, contenant 4 chambres hangars et citernes de chaque côté.

3e Sept lots de terre situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Vertu, Magistrat, Montegut et Feliciana, désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept, d'après un plan dressé par Wm De Young architecte daté le treizième jour de février 1862, et déposé en l'étude de Félix Grima notaire en la Nouvelle Orléans, lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit:

Lots Nos "un", "deux", "trois", "quatre", "cinq", "six" mesurant chacun trente et un pieds sur la rue Feliciana par cent quinze pieds de profondeur, et le lot No "sept" mesurant trente cinq pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Feliciana par cent quinze pieds de profondeur et vingt six pieds dans le fond.

4e Vingt lots de terre avec tout ses améliorations qui s'y trouvent, droits voies privilèges coutumes, servitudes, dépendances y appartenant, situés dans le septième district, ville de la Nouvelle Orléans, autrefois dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat et désignés par les numéros "un" à "vingt" inclusivement, dans l'ilet 203 13 sur le plan de la ville de Carrollton, borné par les rues Eagle, Jackson, maintenant Général Ogden, Collapissa et Quatorzième, maintenant Cleander, sur un plan paraphé "Ne Varietur" par O. De Armas, notaire, en la Nouvelle Orléans, le 11 septembre 1858, et déposé en son étude et mesurant chacun comme suit:

Lots Nos "un" et "deux" mesurant chacun trente pieds six pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent cinquante deux pieds, six pouces entre lignes parallèles. Les lots Nos "trois" à "douze" inclusivement mesurant chacun trente pieds six pouces à la rue Colapissa sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot "trois" formant l'encoignure des rues Eagle et Collapissa; les lots Nos treize et quatorze mesurant chacun trente pieds et six pouces de face à la rue Eagle par une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles; les lots Nos quinze à vingt inclusivement mesurant chacun trente pieds, six pouces de face à la rue Quatorzième par une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles.

5e Trois certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mary, Jackson (maintenant Gen. Ogden), Collapissa et Quatorzième (maintenant rue Cleander), désignés comme lots Nos un, deux et trois, dans l'ilet No 473, lesdits lots Nos un, deux et trois mesurant chacun trente pieds de face à la rue Quatorzième, par cent vingt deux pieds de profondeur. Ledit lot No un formant le coin des rues Quatorzième et Mary.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs; la balance, s'il y en a, en billets payables en un et deux ans, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ensemble avec les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes de ville et d'Etat pour cette année 1903, le dépôt usuel de 10 pour cent devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication; l'acte de vente devant être passé pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mai—2 3 10 17 24 31—juin 4

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Zachary T. Knight.

No 70,374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, le 28 mai 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu et signé par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, le 13 mai 1903—

Un lot de terre et améliorations, 3e d'at ict de cette ville, ilet 1183, borné par les rues D'Abadie, Miro, Tonti et l'avenue St Bernard, désigné comme lot 5, mesurant 33 pieds de la rue D'Abadie sur 114 11 de profondeur entre lignes parallèles. Conditions comptant; l'acquéreur assumera les taxes de 1903, déposera 20 0|0 le jour de la vente et

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Spéculateurs et Placeurs, Attention!

Cette maison double à deux étages, Nos 2115 et 2117 rue Tchoupitoulas.

Maison simple à deux étages, No 2111 rue Tchoupitoulas.

Cottage double 730 et 732 rue Market.

Sept lots dans le Troisième District.

20 lots de terre dans le Septième District.

3 certains lots de terre dans le Septième District.

In re Robert C. Kiefferth et als vs Geneva Kiefferth et als.

No 70,101—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—JEUDI, le 4 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E rendu et signé en Cour ouverte le 29 avril 1903, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, à savoir:

1e Deux certains lots de terre, situés et étant dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, maintenant Tchoupitoulas, Rousseau, Jackson et Joséphine, lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit, à savoir: ce qui le plus près de la rue Jack